

Commission des interventions Séance du 29 septembre 2020

Décision CDI n° 2020-07.2

Ecophyto II+ : Appel à projets Recherche “Produits phytopharmaceutiques : de l'exposition aux impacts sur la santé humaine et les écosystèmes”

La Commission des interventions de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment son article L. 131-15 relatif au plan national d'action mentionné à l'article L. 253-6 du code rural et de la pêche maritime ;
- ▶ **Vu** le code rural et de la pêche maritime, et notamment son article L. 253-6 relatif au plan national d'action Ecophyto ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R. 131-28 à R. 131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment son article R.131-30, relatif aux compétences du directeur général de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le décret en date du 30 décembre 2019 nommant Monsieur Pierre DUBREUIL en qualité de Directeur général de l'établissement ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2019-09 du 5 mars 2019 du conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité adoptant le programme d'intervention de l'Agence française pour la biodiversité pour 2019 et 2020 ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2020-02 du conseil d'administration de l'OFB du 3 mars 2020 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des interventions » ;

- ▶ Vu le règlement de l'appel à projets de recherche intitulé "Produits phytopharmaceutiques : de l'exposition aux impacts sur la santé humaine et les écosystèmes" publié le 10 mai 2019 ;
- ▶ Vu le rapport du directeur général de l'Office ;

et après avoir valablement délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

La Commission des interventions fixe le montant maximum de l'aide financière de l'OFB pour l'appel à projets de recherche intitulé "Produits phytopharmaceutiques : de l'exposition aux impacts sur la santé humaine et les écosystèmes" publié le 10 mai 2019 à 3 557 545,52 €.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,
~~Le Directeur général de l'OFB~~
par délégué,
Le Directeur général chargé des Ressources

DENIS CHARISSOUX

Pierre DUBREUIL

La Présidente
de la Commission des interventions,



Patricia BLANC